

Vu le code de l'éducation et notamment les articles L712-1 à L712-6-1 et l'article L719-7
Vu le décret n° 2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'université Jean Monnet réunie le 03 Juillet 2026 décide :

ACTE ADMINISTRATIF	DELIBERATION POUR AVIS
Acte 84-2026	Modification du dispositif de bourses pour la Faculté de droit. - Bourses d'excellence - Bourses de mobilité de stages

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire donne un avis favorable à la délibération relative à la modification du dispositif de bourses pour la Faculté de droit.

- Bourses d'excellence.
- Bourses de mobilité de stages.

Document annexé.

A Saint Etienne, le 03 Juillet 2026

Pour le Président et par délégation,

Le Vice-Président de la Formation, de

l'International et de l'Europe
 Pour le Président et par délégation,
Alain TROUILLET
 Vice-Président chargé de la Formation,
 de l'International et de l'Europe
 Alain TROUILLET

MEMBRES : 39 QUORUM : 20	REPRESENTES : 12	PRESENTS : 15
POUR : 27	CONTRE : 00	ABST : 00

BOURSES DE STAGES

Annexe financière 2026-2027

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 1er juin 2026 relative au dispositif de bourses de stages,

Vu la délibération de la CFVU du attribuées par la Faculté de droit relative au dispositif de bourses de stages

Vu la délibération du CA de l'UJM du attribuées par la Faculté de droit relative au dispositif de bourses de stages

Une somme de 20 000 euros a été attribuée pour les bourses de stage.

Ce document fait référence à l'acte administratif 21/2024 adopté au CA du 29 avril 2024.

BOURSES D'EXCELLENCE

Annexe financière 2026-2027

Vu la délibération du conseil de la Faculté de droit du 01 juin 2026 relative au dispositif de bourses d'excellence,

Vu la délibération de la CFVU du attribuées par la Faculté de droit relative au dispositif de bourses de stages

Vu la délibération du CA de l'UJM du relative au dispositif de bourses d'excellence attribuées par la Faculté de droit

6 bourses d'excellence seront attribuées pour un montant global 48 000 euros.

Ce document fait référence à l'acte administratif 21/2024 adopté au CA du 29 avril 2024.